



Service instructeur
Coordination des Actions
Territoriales

Service consulté

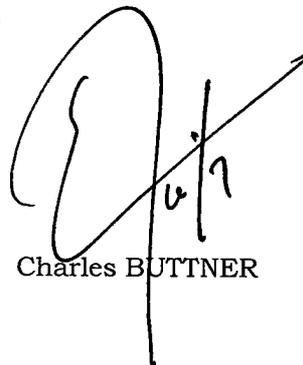
**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE
SAINT-LOUIS POUR L'ANNEE 2004**

Résumé : La Ville de Saint-Louis souhaite modifier son programme d'investissement pour l'année 2004 pour permettre d'ajuster les financements du Département à l'avancement réel des différents projets.

Une réunion s'est récemment tenue avec les représentants de la ville de Saint-Louis afin de faire le point sur l'état d'avancement des opérations programmées en 2004. Au regard d'événements imprévus dans la conduite des travaux, la ville de Saint-Louis sollicite le transfert d'un crédit de 27 883 € sur l'opération de rénovation du stade d'athlétisme.

En application de l'article 4 de la convention triennale 2003 – 2005 conclue le 19 juin 2003, la Commission Permanente a délégué pour délibérer sur les adaptations du programme, celles-ci ne devant pas influencer sur l'équilibre financier global du contrat, ce qui est le cas en l'espèce.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer le projet d'avenant à la convention 2004 tel que proposé en annexe au rapport.



Charles BUTTNER

**Partenariat pour l'investissement
entre le Département du Haut-Rhin et la
Ville de Saint-Louis**

Avenant n°1 à la convention d'exécution de l'année 2004

Vu la convention du 06 août 2004 conclue entre la Ville de Saint-louis et le Département du Haut-Rhin arrêtant le programme et les modalités d'attribution et de versement de l'aide du Département aux opérations d'investissements réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville Saint-Louis, hors opérations inscrites dans le Contrat de Plan.

Entre :

- la Ville de Saint-Louis représentée par son Maire, régulièrement habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du _____ ,

et

- le Département du Haut-Rhin, représenté par son Président, agissant conformément à la délibération du Conseil Général du 6 décembre 2002 et à la décision du 19 mai 2006 de la Commission Permanente,

il est décidé :

Article 1

Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la liste et le montant des opérations d'investissements retenues pour être financées par la dotation départementale au titre de l'année 2004.

Article 2

Programme des investissements

L'Article 2 de la convention du 6 août 2004 relatif au programme des investissements est modifié comme suit :

Opérations	Montant des Travaux H.T.	Taux	Subvention Départementale
<u>Bâtiments communaux</u>			
1) Extension école primaire du Bourgfelden (tranche 2).	386 010 €	40 %	154 404 €
2) Création d'une structure multi accueil Petite Enfance (tranche 2).	273 900 €	22 %	60 258 €
3) Création de locaux pour l'Harmonie Municipale (tranche 2).	126 853 €	34 %	43 130 €
4) Mise en conformité de bâtiments communaux : Espace Loisir, Halte Nusser, Hôtel de Ville, Ecole Galilée.	210 000 €	40 %	84 000 €
5) Réfection du Gymnase Municipal.	123 510 €	21,99%	27167 €
<u>Aménagement de rues et parking</u>			
1) Carrefours rues St Claude/Sierentz, rues Vauban/Marché	82 100 €	30 %	24 630 €
2) Aménagements de sécurité : avenue de Bâle (RD 66) et du Général de Gaulle (RD 469)	146 320 €	40 %	58 528 €
3) Aménagement d'un parking public rue du Lertzbach	50 000 €	40 %	20 000 €
<u>Rénovation du Stade d'athlétisme (Phase préliminaire)</u>	142 990 €	19,5 %	27 883 €
TOTAL	1 541 683 €		500 000 €

Article 3

Mise en œuvre

Les conditions de mise en œuvre du présent avenant sont celles prévues dans la convention initiale du 6 août 2004.

Fait à Colmar en double exemplaire

Le

Le Maire de la Ville de
Saint-Louis

Le Président du Conseil Général du
Haut-Rhin

Jean UEBERSCHLAG

Charles BUTTNER

Service de la Coordination des Actions Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 MAI 2006

**Partenariat pour l'investissement avec les grandes villes
PROGRAMME 2004**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIV03038	SAINT-LOUIS Aménagements de trois carrefours			- 8 210,00
PIV03037	SAINT-LOUIS Réfection du gymnase municipal			- 19 673,00
PIV03084	SAINT-LOUIS P04 Rénovation du Stade d'athlétisme (tranche préliminaire)	142 990,00	19,5 %	27 883,00